

BACCARAT rappelle Lustres et appliques de la collection Mille Nuits

- Noms des modèles ou références concernés : **Lustres et appliques de la collection Mille Nuits**
- Marque : **Baccarat**
- Lot voir liste des produits en pièce jointe
- Date début/fin de commercialisation : **du 15/01/2013 au 01/06/2014**
- Informations complémentaires : **Produits fabriqués entre le 15 janvier 2013 et le 15 avril 2014. Se référer à l'étiquette caractéristique du luminaire collée sur le plateau métal.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **AURELIA PARADIS BACCARAT PTPS HAUSSMAN CRISTAL VENDOME CRISTALLERIE PARIS DAMON DELENTE LUCIE RYDLOVA BACCARAT PARIS P.ETATS-UNIS BACCARAT PARIS PTPS HAUSS.H PAVILLON CHRISTOFL SABRINA CAP-FERRAT SAGIL SERRA VESSIERE VIBERT VOG BACCARAT MADELEINE**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de décollement puis chute des roseaux (décorations cristal)**. Aucun cas de décollement signalé en France mais par mesure de précaution, nous souhaitons procéder au remplacement de ces éléments décoratifs.
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Risque de coupure et/ou hématome en cas de chute d'un roseau**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur.**

REOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Réparation.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 31 décembre 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0140221414**
- Informations complémentaires publiques : **Cher client, si vous êtes concerné par ce rappel de produit, nous vous prions de vous adresser au point de vente Baccarat le plus proche de chez vous ou votre distributeur afin de procéder à la réparation.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre